



**SNUipp-FSU 84**  
116 rue Carreterie  
84000 AVIGNON  
tél. 04.90.80.00.01 - fax. 04.90.85.86.36  
courriel: [snu84@snuipp.fr](mailto:snu84@snuipp.fr)

Avignon, le 23 mars 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les obligations de confinement décrétées par le gouvernement sont dictées par une nécessité impérieuse de stopper la propagation du coronavirus au sein de la population. Les menaces de sanctions adoptées contre les contrevenants, pouvant aller jusqu'à 6 mois de prison si récidive, montrent combien il est jugé irresponsable de ne pas respecter les limitations de déplacements et de contacts pour y parvenir.

Le cri d'alarme des personnels de santé va même au-delà de ce que le gouvernement considère comme nécessaire de limiter dans cette période où la pandémie s'étend et cause toujours plus de décès.

Dans ces circonstances, nous estimons que les directives que vous transmettez du ministre de l'éducation par un message ce matin à 8h05 ne sont pas responsables. Les enseignants ont fait et font encore tous leurs efforts pour organiser les échanges à distance avec les familles et même si celles-ci sont très limitées, il n'est pas entendable d'inciter les enseignants à provoquer des contacts physiques avec les parents pour leur remettre des documents de travail.

Nous vous demandons de bien vouloir délivrer un message d'alerte différent de celui du ministre aux enseignants des écoles de Vaucluse quant à la nécessité absolue d'éviter des contacts inutiles dans leurs activités professionnelles durant toute la période que durera l'obligation générale de confinement. Et plus encore de ne pas prendre la responsabilité d'en provoquer eux-mêmes.

La demande faite aux directrices et aux directeurs de signer en leur nom une attestation donnant possibilité aux parents de venir dans les écoles n'est pas recevable.

Nous vous demandons de rappeler que la présence d'enseignants dans les écoles doit se borner à assurer l'accueil des élèves de parents réquisitionnés pour gérer la crise sanitaire. Et qu'aucune autre raison que celle-ci ne justifie de faire sortir des enseignants ou des parents de leur confinement à domicile pour se donner rendez-vous à l'école.

Depuis aujourd'hui, des séquences d'enseignement sont proposées chaque jour en direct par la chaîne de télévision France 4 aux élèves de la maternelle au lycée. Cette mise en place avec des personnels de l'Education nationale est une proposition de grande qualité qui fait encore la démonstration de l'utilité des services publics de haut niveau au service des populations. Ce temps formel d'enseignement télévisé est un palliatif qui permet aux élèves démunis d'outils de travail numérique d'avoir une continuité de leur activité scolaire sans obliger leurs parents à enfreindre la loi pour se déplacer dans les écoles. Nous vous demandons d'en faire la plus grande publicité.

Pour ces mêmes causes sanitaires, il ne serait pas responsable de la part des directrices et des directeurs avec les enseignants de CM2 de donner rendez-vous aux parents pour leur remettre puis récupérer le volet 2 de la procédure d'affectation des élèves de CM2 en classe de 6<sup>o</sup> dans la période que vous avez fixée entre le 23 mars et le 3 avril.

La situation rend nécessaire d'adresser par correspondance les volets 2 aux familles, ce qui prend du temps pour l'acheminement. S'en suivra dans les écoles un temps important d'échanges avec les familles qui sont les plus éloignées des codes de l'école pendant lequel les enseignants multiplieront les échanges par téléphone pour les aider à compléter le formulaire. C'est après seulement que les formulaires pourront revenir à l'école après signature par les parents.

Pour ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir faire connaître aux directrices et aux directeurs un assouplissement du calendrier de gestion des opérations d'inscription en 6° pour leur permettre de mener à bien ce travail avec les familles aussi longtemps que nécessaire.

Ce serait par ailleurs un signe fort de votre prise en compte de l'accroissement notable de travail que représente pour les enseignants et les directrices et directeurs la gestion de la correspondance individuelle qu'ils entretiennent avec leurs élèves pour la continuité des activités scolaires.

Prise en compte qui doit pour nous aussi se traduire par une annonce de votre part d'un allongement de la période de réflexion sur les éventuelles mesures de maintien d'élèves pour la rentrée prochaine. Vous avez fixé au 27 mars la date de consultation des IEN, un recul du calendrier serait nécessaire pour permettre aux enseignants de se consacrer à des tâches hautement prioritaires d'ici la fin de cette semaine.

Respectueusement,

Nicolas ODINOT  
Co-secrétaire du SNUipp-FSU  
Membre pour la FSU du CHSCT départemental de Vaucluse

